

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNE DE
LUITRÉ-
DOMPIERRE****Nombre de Conseillers :**

En exercice :	23
Présents :	19
Votants :	23
Pouvoirs :	04

**EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze Octobre à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de Dompierre-du-Chemin (respect des préconisations gouvernementales édictées dans le cadre de la pandémie du COVID 19) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 07 Octobre 2020 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Présents :

Adjoints : Mme GALODE – M. GARDAN – Mme BLIN – M. ROGER – Mme GARCIES – M. DELAUNAY –
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN – Mme BÉLAIR – M. LIGER – Mme JOHAN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – Mme LEMONNIER – M. SALMON (arrivé à 21 heures 00) – M. DESHAYES – Mme MAURAI – Mme MAUPILÉ – Mme LEBON

Absents : M. PIVETTE (pouvoir à M. DELAUNAY) - M. JEGO (pouvoir à M. ROGER) - M. CORBIN (pouvoir M. GARDAN) - Mme CHEMIN (pouvoir Mme GALODÉ) -

Secrétaire de séance : Monsieur **Landry ROGER** est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2020

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 10 Septembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/113 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 12 AVENUE DE BRETAGNE-DOMPIERRE-DU-CHEMIN

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Aurélia BLANCHET, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaire : M. MARMOEN Pascal
- Références cadastrales : AA n°172
- Situation : 12 Avenue de Bretagne
- Superficie totale : 04 a 15 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour)

➤ **de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/114 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 12 RESIDENCE LES FONTAINES-LUITRE

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : M. Sébastien RECONNELLE et Mme Delphine GÉROUARD

- Références cadastrales : AX n°330
- Situation : 12 Résidence Les Fontaines
- Superficie totale : 09 a 29 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour)

➤ de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/115 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 13 RESIDENCE LES FONTAINES-LUITRE

M. le Maire soumet au conseil municipal une DIA transmise après l'envoi de la convocation. Le conseil municipal accepte d'examiner cette demande.

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : M. Patrice DIEULESAINT et Mme Laetitia OMNES
- Références cadastrales : AX n°331
- Situation : 13 Résidence Les Fontaines
- Superficie totale : 09 a 85 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour)

➤ de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/116 : ASSURANCES COMMUNALES

Le cahier des charges relatif au marché de prestations de services d'assurances a été transmis à

- SMACL Assurances (contrat de Luitré – échéance le 31/12/2020)
- GROUPAMA (contrat de Dompierre-du-Chemin – échéance le 31/12/2020)
- MMA

Date limite de réception des offres : le vendredi 9 octobre 2020

Les risques devant faire l'objet d'une garantie aux contrats d'assurances sont les suivants :

- Responsabilités & risques annexes (garanties étendues au CCAS et au transport scolaire)
- Dommages aux biens & risques annexes
- Flotte automobile & risques annexes
- Protection juridique de la collectivité des élus et des agents
- Protection fonctionnelle
- Auto-collaborateurs Il s'agit de garantir les véhicules personnels des agents et/ou des élus lorsque ceux-ci sont utilisés pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de la Collectivité. Il s'agit d'une garantie « Tous Risques » sans application de franchise.

Proposition de SMACL ASSURANCES :

- Risques et garanties bien identifiés
- Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de 17 000 000 € non indexés par
- Dommage aux biens : une garantie en valeur à neuf sur les bâtiments et leur contenu : prix d'acquisition au jour du sinistre d'un bien du même type (Vétusté à dire d'expert inférieure à 33% : pas de reste à charge pour la collectivité – vétusté à dire d'expert supérieure à 33% : la collectivité doit financer la part se situant au-dessus de 33%)
- Contrat auto-collaborateurs : SMACL forfait (sans limite de kilomètres parcourus)
- Protection fonctionnelle : garantie proposée par la SMACL.

Après présentation du rapport d'analyse des offres (prix, garanties et franchises), le conseil municipal (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour :

➤ Décide de retenir l'offre de SMACL ASSURANCES pour l'ensemble des contrats

- Retient l'option avec une franchise de 300 euros

- Prime annuelle : 9 095.45 € TTC

- Durée du contrat : du 01.01.2021 au 31.12.2023 (préavis de 4 mois)

➤ Donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer les différents contrats d'assurances avec la SMACL et tous les documents nécessaires permettant de mener à bien ce dossier.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/ 117 : VAL DES LEGENDES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la décision modificative n°1 au budget primitif 2020 du lotissement Le Val des Légendes. Elle a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des travaux de finition.

FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023	- 2 031.32 €	7015	+ 20 448.00 €
605	+ 10 000.00 €	71351-042	+ 4 888.15 €
		71355-042	- 17 367.47 €
TOTAL	+ 7 968.68 €	TOTAL	+ 7 968.68 €

INVESTISSEMENT			
Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
3551-040	+ 4888.15 €	168748	- 10 448.00 €
3555-040	- 17 367.47 €	021	- 2 031.32 €
TOTAL	- 12 479.32 €	TOTAL	- 12 479.32 €

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour) :

➤ Adopte la décision modificative n°1 du budget Lotissement Le Val des Légendes telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/ 118 : LOTISSEMENT ROUTE DE JUVIGNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du conseil municipal la décision modificative n°2 au budget primitif 2020 du lotissement Route de Juvigné. Elle a pour objet d'ajuster le budget à la suite de l'intégration des écritures de stocks 2019.

FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
71351-042	+ 44 433.97 €	71351-042	+ 35 172.89 €
71355-042	+ 84 709.82 €	71355-042	+ 72 821.90 €
023	- 21 149.00 €		
TOTAL	+ 107 994.79 €	TOTAL	+ 107 994.79 €

INVESTISSEMENT			
Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
3351-040	+ 35 172.89 €	3351-040	+ 44 433.97 €
3355-040	+ 72 821.90 €	3355-040	+ 84 709.82 €
		021	- 21 149.00 €
TOTAL	+ 107 994.79 €	TOTAL	+ 107 994.79 €

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal (vote à mains levées : 22 votants — 22 pour) :

➤ **Adopte la décision modificative n° 2 du lotissement Route de Juvigné telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/ 119 : POLE SANTE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du conseil municipal la décision modificative n°2 au budget primitif 2020 du Pôle Santé. Elle a pour objet d'augmenter les crédits au chapitre 16.

FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023	+ 1 000 €	752	+ 1 000 €
TOTAL	+ 1 000 €	TOTAL	+ 1 000 €

INVESTISSEMENT			
Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
1641	+ 500 €	021	+ 1 000 €
165	+ 500 €		
TOTAL	+ 1 000 €	TOTAL	+ 1 000 €

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal (vote à mains levées : 23 votants — 23 pour) :

➤ **Adopte la décision modificative n° 2 du lotissement Route de Juvigné telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/ 120 : TARIFS COMMUNAUX 2021

Il est proposé de revoir les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

PHOTOCOPIES ET FAX		
	Noir et blanc	Couleur
Recto A4	0,25 €	0,35 €
Recto verso A4	0,35 €	0,45 €
Verso A3	0,45 €	0,65 €
Recto verso A3	0,65 €	0,85 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit les 50 premières

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE				
	Dompierre du Chemin (Cimetière 1 et 2) Luitré (Cimetière 1)		Luitré (Cimetière 2)	
DUREE	MONTANT		MONTANT	
	1 m ²	2 m ²	3.20 m ²	6.90 m ²
	2021	2021	2021	2021
15 ans	39 €	77 €	114 €	248 €
30 ans	72 €	143 €	230 €	491 €
50 ans	115 €	230 €	383 €	825 €

ESPACE CINERAIRE			
DUREE	MONTANT		
	Concession	Caveau cinéraire	Coût total
	2021	2021	2021
15 ans	73 €	154 €	227 €

30 ans	145 €	154 €	299 €
50 ans	240 €	154 €	394 €

SALLE RONCEVAUX (salle polyvalente de Dompierre-du-Chemin) SALLE DES QUATRE SAISONS (salle intergénérationnelle – Luitré) HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LUITRE-DOMPIERRE					
	Salle Roncevaux		Salle des Quatre Saisons	Chauffage	
Objet	Salle	Cuisine	Salle + Cuisine	Salle Roncevaux	Salle des 4 Saisons
Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés)	150 €	90 €	170 €	50 €	35 €
Un week-end (2 jours)	210 €	90 €	230 €	65 €	50 €
Un week-end de 3 jours	260 €	90 €	280 €	80 €	60 €
Réunions, conférences	90 €		90 €	40 €	25 €
Vin d'honneur	50 €		50 €	25 €	25 €

SALLE RONCEVAUX (salle polyvalente de Dompierre-du-Chemin) SALLE DES QUATRE SAISONS (salle intergénérationnelle – Luitré) TARIF EXTERIEUR					
	Salle Roncevaux		Salle des Quatre Saisons	Chauffage	
Objet	Salle	Cuisine	Salle + Cuisine	Salle Roncevaux	Salle des 4 Saisons
Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés)	190 €	110 €	210 €	50 €	35 €
Un weekend (2 jours)	310 €	110 €	285 €	65 €	50 €
Un weekend de 3 jours	360 €	110 €	335 €	80 €	60 €
Réunions, conférences	110 €		110 €	40 €	25 €
Vin d'honneur	75 €		75 €	25 €	25 €

LOCATION DU MATERIEL		
OBJET	Dompierre du Chemin	Luitré
Chariot 70 couverts	45 €	
Chariot 50 couverts		40 €
Un couvert complet supplémentaire (par tranche de 10)	10 €	10 €
Un verre à eau, à vin ou à champagne et tasse de café	0.15 €	
Forfait 100 verres		25 €
Une table avec tréteaux et deux bancs en bois	5 €	
Une table sans banc	3 €	3 €
Un banc seul	2 €	Gratuit
Chaise		0.30 €
Petit stand	10 €	10 €
Grand stand	85 €	
Barbecue		5 €
Sonorisation pour associations communales et intercommunales quand utilisation dans la salle communale	Gratuit	Gratuit

FACTURATION DE LA VAISSELLE ET DU MATERIEL DE CUISINE CASSES	
	TARIF
Un verre à eau, à vin ou à champagne, tasse à café	4.00 €
Une assiette plate, creuse ou à dessert	4.00 €
Une cuillère ou une fourchette	2.00 €
Un couteau	2.50 €
Le petit matériel de cuisine (fouet, écumoire, couvercle, verseuse...)	25.00 €
Carafe, corbeille, saladier, légumier	7.00 €
Le matériel plus important (casserole, poissonnière, faitout, braisière, plat à four...)	70.00 €
Percolateur	380.00 €
Aimant	10 €

Le forfait chauffage est applicable du 15 octobre au 15 avril (et à la demande en dehors de cette période selon conditions météorologiques).

Comme auparavant, le nettoyage doit être effectué par l'utilisateur. Les heures de ménage seront facturées aux personnes qui n'auront pas rendu la salle dans un état satisfaisant de propreté. Le ménage sera facturé 70 € (forfait) au lieu de 50 € (en 2020)

De même la commission propose que les associations, les entreprises - commerçant, artisans, industriels et agriculteurs pour l'organisation d'évènements professionnels - bénéficient d'une gratuité par an (hors weekend)

Une caution de 500 € sera versée au moment de la réservation, par tous les utilisateurs (particuliers et associations), y compris pour les associations qui bénéficient d'une gratuité.

Le tarif pour mise à disposition d'un agent communal est fixé à 25 € par heure (transports bancs et chaises)

Enfin, un forfait supplémentaire sera facturé en cas d'oubli de coupure du chauffage et du lave-vaisselle après la location (25 € pour le chauffage et 25 € pour le lave-vaisselle).

SALLE DE SPORT INTERCOMMUNALE DE DOMPIERRE DU CHEMIN			
LOCATION EXTERIEURE	SALLE	SAE	SALLE COMPLETE
Créneau semaine (ponctuel) < 2h	30 €/h	25 €/h	40 €/h
Créneau semaine (ponctuel) Ecoles	22 €/h	12 €/h	30 €/h
Créneau année (forfait)	230 €/h	210 €/h	350 €/h
Compétition CAFF		Gratuit	
Stages et compétition associations extérieures > 2h	70 €/jour	70 €/jour	80 €/jour
CAFF		25 €/h/année	
Associations communales et intercommunales et Conseil Général	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Sur proposition de la commission finances, le tarif de remboursement des badges perdus est fixé à 10 € l'unité

SALLES DE REUNIONS ET CABANE ETANG (DOMPIERRE-DU-CHEMIN)		
Objet	Salles	Chauffage
Réunion (forfait quels que soit la salle et le nombre de personnes)	40 €/jour	20 €/jour
Cabane étang	60 €	

Salle à dominante sportive 5 rue du Maine

La salle de sports est parfois demandée pour organiser des évènements exceptionnels (St Sylvestre par exemple). S'agissant de manifestations à but lucratif, M. le Maire propose de fixer une location de 500 € par évènement.

Salle Polyvalente et salle Intergénérationnelle

Par le passé, la commune de Dompierre-du-Chemin a eu des déboires importants en particulier lors des réveillons de la Saint Sylvestre. Après discussion les élus décident de ne louer ni la salle polyvalente (Dompierre-du-Chemin) ni la salle intergénérationnelle (Luitré) le 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote à mains levées : 23 votants – 23 pour)

- ***Décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.***
- ***fixe le prix de la location de la salle à dominante sportive 5 rue du Maine à 500 € pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif.***

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/121 : GÎTES COMMUNAUX – TARIFS 2021

Rapporteur Mme Monique GALODÉ

1. **Grille tarifaire** (un exemplaire remis à chaque élu)

Mme Galodé présente la grille tarifaire établie en fonction du nombre de personnes et de la saisonnalité. Une augmentation de 10% des tarifs est proposée compte tenu des prix pratiqués et des services proposés.

2. **Services annexes :**

Caution	Gîte 4 personnes Gîte 11 et 15 personnes Supplément si animal de compagnie	300 € 500 € 100 €
Ménage	Gîte 4 personnes Gîte 11 personnes Gîte 15 personnes	50 € 70 € 120 €
Présence d'un animal	5 € par jour	

3) **Contrats de location**

- Secrétariat de mairie
- SPL OFFICE DE TOURISME DE FOUGERES cette tâche (frais de gestion : 10% du coût de la location)

4) **Commercialisation/Inscription**

- Gîtes de France : droits d'entrée 250 € + cotisation annuelle - frais de gestion : 10% - frais de dossier pour l'utilisateur – Garantie en cas d'annulation.
- Grands Gîtes
- Destination Fougères : pas de droit d'entrée la commune étant actionnaire – frais de gestion 10% - pas de frais de dossier pour l'utilisateur. Encart dans la brochure éditée par Fougères Destination.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Galodé, le Conseil Municipal (vote à mains levées : 23 votants – 23 pour)

- Valide la grille tarifaire annexée à la présente délibération,
- Valide le montant des cautions, des forfaits ménage et présence d'un animal
- Décide de l'établissement des contrats de location par la mairie et par la SPL DESTINATION FOUGERES (frais de gestion : 10% du montant de la location)
- Décide la réinscription les gîtes communaux près de : Gîtes de France, Grands Gîtes et Destination Fougères.
- Autorise le paiement des frais inhérents à ces réinscriptions.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/122 : SPL FOUGERES TOURISME – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

La commune de Luitré-Dompierre est actionnaire de l'Office de Tourisme, la SPL FOUGERES TOURISME.

Suite au dernier scrutin municipal, il revient à chaque collectivité de désigner un.e représentant.e élu.e pour siéger à l'Assemblée Spéciale.

Le conseil municipal désigne Monsieur Landry ROGER (adjoint) comme représentant de la commune de Luitré-Dompierre.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020/123 : ENCAISSEMENT DE RECETTES

La Fondation Abbé Pierre a transmis à la mairie un chèque de 750 € en règlement partiel des dépenses d'électricité pour le logement situé 4 bis rue du Vendelais.

Le conseil municipal autorise le Maire à encaisser cette recette.

DECISIONS DU MAIRE

SALLE DE SPORTS RUE DU STADE - DOMPIERRE	THEMIS SYSTEMS	Réinstallation du logiciel de lecture de badges	1 543,29
SERVICES AUX DEPLACEMENTS	CONSEIL DEPART.	Pose d'une déviation	2 511,53
	GALLE	Alimentation eau froide aire camping-car	325,00
LOTISSEMENTS	ARTISA IMPRIM	2000 Flyers - commercialisation lots	110,00
VAL DES LEGENDES	LEBLANC ENVIRONNEMENT	Hydrocurage et inspection réseaux	1 600,00

Vu le Maire,

Michel BALLUAIS